



CONSEIL MUNICIPAL DU 23/09/2024

Article L. 2121-25 du CGCT : « Dans un délai d'une semaine, la liste des délibérations examinées par le conseil municipal est affichée à la mairie (...) ».

N° d'ordre	Objet	
1	- Syndicat Mixte du Département de l'Oise : Rapport d'activité	PAS DE VOTE
2	- ADTO -SAO : Rapport annuel de l' élu mandataire	ADOPTÉ
3	- Voirie d'intérêt communautaire numéro 14-Restitution partielle du bien à la commune : création du rond-point RD 49	ADOPTÉ
4	- Adhésion au groupement de commandes pour l'enlèvement et le traitement des déchets (inertes et dangereux) issus des dépôts sauvages	ADOPTÉ
5	- Adhésion au groupement de commandes pour l'achat de matériel pour la récupération des mégots	ADOPTÉ
6	- Convention pour le soutien et le suivi du Centre de Première intervention communal	ADOPTÉ
7	- Convention de dispositif de signalement des actes de violence, discrimination, harcèlement et agissements sexistes avec le CDG 60	ADOPTÉ
8	- Convention cadre entre le groupement d'employeurs et la commune pour une mise à disposition de personnel en contrat d'apprentissage avec Forme Services	ADOPTÉ
9	- Assurance du personnel CNP	ADOPTÉ
10	- Frais de scolarité des enfants extérieurs année 2024-2025	ADOPTÉ
11	- CAF : Convention d'objectifs et de financement	ADOPTÉ

A NEUILLY EN THELLE

AFFICHAGE LE 28 SEP. 2024

Bernard ONOLERGO
Maire